

la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIERE

SOMMAIRE

- Le billet de PO.AC.GE.FI.
- La vie financière au niveau de nos organisations
- . Intervention de G. LANOUE au C.C.N.
- . Mémento de la FD du Commerce
- . Modèle de demande de subvention de l'UD de la Gironde
- Liste des bureaux extérieurs de la M.A.C.I.F.

D'ICI AU 31 DECEMBRE 1982

POURSUIVRE

INTENSIFIER

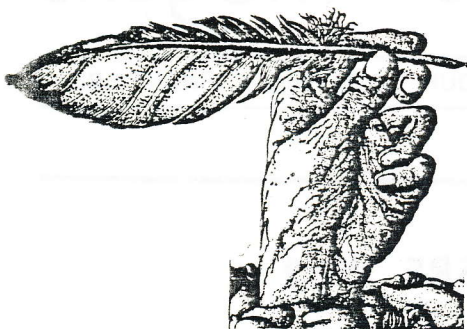
AJUSTER

ELARGIR



LA BATAILLE FINANCIERE





D'ICI A FIN DECEMBRE 1982
POURSUIVRE
INTENSIFIER
AJUSTER
ELARGIR
NOTRE BATAILLE FINANCIERE

Actuellement, l'activité syndicale est principalement marquée par les élections prud'homales se situant le 8 décembre.

Cet événement est d'une grande portée pour les travailleurs. Il aura des répercussions importantes, immédiates et à plus long terme dans la vie sociale, économique et politique du pays. Du résultat de ces élections dépendra également, en grande partie, l'attitude du patronat lors des négociations à venir et de notre poids pour la satisfaction des revendications les plus urgentes.

Le billet

de

PO.AC.GE.FI*

Ces élections permettront de mesurer dans cette période l'influence des organisations syndicales et notamment celle de la C.G.T., tout le monde aura les yeux fixés ou tournés vers la première centrale syndicale de France. Les responsabilités de toutes les organisations de la C.G.T. sont donc grandes, pour être en mesure de faire face à nos responsabilités et pour gagner.

Dans ce sens, les questions financières, de conquête des moyens revêtent un caractère décisif pour la réalisation concrète de l'activité syndicale aux différents niveaux.

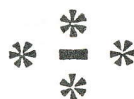
BIEN SAISIR LES TACHES ESSENTIELLES

A quelques jours du scrutin pour les élections prud'homales, il est important de bien lier notre bataille financière à celle, plus générale, de la C.G.T. afin de lui donner la puissance et les moyens nécessaires dont elle a besoin.

C'est pourquoi, dans cette période, sous l'impulsion de nos directions de syndicats, de sections syndicales, là où le responsable à la politique financière, la trésorière, le trésorier, les membres de la C.F.C. doivent se préoccuper en premier lieu d'organiser le financement de la vie syndicale et d'assurer plus particulièrement :

- la mise à jour des adhérents et le règlement des cotisations (fin novembre) ;
- le collectage du dernier timbre de l'année : décembre (soit 12 timbres) placés et réglés pour tous les adhérents pour 1982 ;
- le règlement aux différentes structures, qui doit correspondre pour chacune d'entre elles au nombre de timbres réglés par les syndiqués.

LA VIE FINANCIERE AU NIVEAU DE NOS ORGANISATIONS



Dans cette CONQUETE DES MOYENS, nous avons décidé de vous donner davantage la parole et nous recommencerons dans la prochaine.

Vous trouverez donc ci-après :

- L'intervention de GEORGES LANOUE, Secrétaire Général de la Fédération des Cheminots, au C.C.N. des 15 et 16 octobre 1982 ;*
- L'initiative de la Fédération du Commerce qui a publié un memento du Trésorier de Syndicats qui peut être utile aux Syndicats des Fédérations et des Unions Départementales ;*
- Un dossier type édité par l'U.D. de la Gironde pour une demande de subvention au Conseil Général.*

REMISE DES CARTES DU CARNET PLURI-ANNUEL (C.P.A.)
ET DU TIMBRE FONDS NATIONAL INTERPROFESSIONNEL 1983
(F.N.I.)

Pour réussir un placement de masse en premier lieu auprès de nos adhérents actuels et aux syndiqués que nous avons gagnés, il est nécessaire de mettre toute la direction syndicale dans le coup, de travailler à partir d'un plan de travail précis, offensif et réaliste. Ce plan fixera des objectifs qui auront été discutés, adoptés et seront mis en application par le maximum de syndiqués tenant compte de la situation et des possibilités nouvelles issues du 10 mai 1981.

Ce large collectif de travail placé sous la responsabilité du syndicat, de la section syndicale avec, comme animateurs conjoints le responsable à la politique financière et le responsable à l'organisation auront pour tâche :

- de "quadriller" systématiquement l'entreprise ou l'établissement pour solliciter hardiment chaque salarié, de dialoguer avec chacun, sur la situation, nos propositions, les exigences pour assurer l'activité syndicale indispensable ;
- de "ratisser" l'atelier, le chantier, le bureau, le service et proposer l'adhésion à chaque travailleuse, chaque travailleur, de l'accompagner du Prélèvement Automatique des Cotisations (P.A.C.) et notamment du P.A.C. C.G.T., afin de gagner des centaines, des milliers d'adhésions nouvelles à la C.G.T. et consolider l'adhésion, assurer sa permanence ainsi que le collectage régulier des cotisations et d'avancer résolument vers le 1 %.

Aujourd'hui, se syndiquer doit devenir un geste naturel, notamment face à l'arrogance, la hargne, la répression patronale.

La bataille financière compte pour une part importante dans le rapport des forces.

Soyons dynamiques, offensifs, audacieux, adressons-nous aux travailleurs avec confiance. Faisons les intervenir sur tous les sujets qui les préoccupent, les concernent, notamment sur leur participation financière. C'est la clé du succès pour la satisfaction des revendications et pour avancer pas à pas vers des horizons nouveaux.

ALORS, D'ICI A FIN DECEMBRE 1982

Prenons les dispositions militantes nécessaires pour :

- la mise à jour des cotisations à fin novembre,
- le placement du timbre de décembre,
- le règlement aux différentes structures de la part de la cotisation leur revenant,
- donner un dernier grand coup d'accélérateur au placement et règlement des bons de soutien,
- un placement de masse des cartes syndicales 83, du CPA et FN
- l'accompagner massivement du prélèvement automatique des cotisations,
- une avancée résolue vers le 1 %.

LA VIE
FINANCIERE
AU NIVEAU
FEDERAL

INTERVENTION DE GEORGES LANOUE, SECRETAIRE GENERAL
DE LA FEDERATION DES CHEMINOTS AU C.C.N. DES
15 ET 16 OCTOBRE 1982

Dans le cadre du rapport présenté par ERNEST DEISS, je voudrais intervenir rapidement sur 3 aspects de la politique financière.

Tout d'abord, j'indique que le Bureau Fédéral, après en avoir débattu, nous a mandatés pour voter les propositions confédérales en ce qui concerne les cotisations pour 1983. Prolongeant cela, des propositions pour la part fédérale sont en débat dans nos organismes et une large consultation se déroule actuellement et connaîtra son aboutissement à notre C.N. des 19 et 20 octobre.

Il se prononcera sur une cotisation fédérale en augmentation de 18,75 %. La part des syndicats augmentant elle de 20 %.

La cotisation minimum correspondra au 1 % du salaire minimum net pratiqué à la S.N.C.F., 13ème mois compris ainsi que les primes.

Sur le Prélèvement Automatique des Cotisations (P.A.C.), qui est un des éléments importants de notre politique financière, je dois indiquer que sans avoir gagné totalement à l'idée de sa généralisation, nous avons réalisé en 1982 un bond qualitatif important. Certes, environ 6 000 prélèvements automatiques sur 65 000 syndiqués actifs sont loin de faire le compte, mais, dans le cadre de notre bataille de placement de la carte 83, nous envisageons de faire de ces 6 000 prélevés des propagandistes actifs de cette formule.

Dés exemples concrets prouvent en effet que partout où l'on pratique à une grande échelle le prélèvement automatique, les finances de toutes nos structures sont nettement en augmentation et que l'activité pour l'action s'en ressent.

Le deuxième point de mon intervention concerne la question du carnet pluri-annuel et le F.N.I. En effet, cette politique formant un tout, nous aurions souhaité adopter pour 1983 le principe du carnet pluri-annuel et ce qui est indissociable l'adhésion au F.N.I.

Cela n'a pas été possible car au moment où nous avons eu à débattre de cette question à tous les niveaux de la Fédération, les garanties que nous attendions concernant la gestion de ce fonds et son domaine d'intervention n'ont pu nous être assurées.

Chez
les
Cheminots

Ces questions ayant évolué dans le sens que nous souhaitons, nous sommes en mesure d'informer le C.C.N. que pour 1984 la Fédération des Cheminots adoptera pour l'ensemble des syndiqués le carnet pluri-annuel avec, bien entendu, sa contribution pleine et entière au fonds national d'intervention.

Le Bureau Fédéral unanime a en effet décidé de proposer cette adhésion effective au 1er janvier 1984 aux suffrages de notre congrès fédéral qui aura lieu en avril prochain. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, il est préférable de dire les choses avant plutôt qu'après.

Nous pensons en effet que la solidarité pour être efficace doit s'appuyer sur un état d'esprit et une attitude nouvelle vis-à-vis de ces questions, et non se solder par des transferts arithmétiques d'organisations cataloguées indument comme aisées sur des organisations particulièrement démunies. On aboutirait ainsi rapidement et inévitablement à mettre tout le monde dans de graves difficultés. Ce qui est pire, cela aurait pour conséquence inéluctable de faire capoter l'affaire.

Nous sommes persuadés que la nouvelle politique financière est indispensable à l'activité syndicale qui doit être celle de la C.G.T. à notre époque et dans la situation politique que nous connaissons passe obligatoirement par l'adhésion lucide et résolue à un certain nombre de dispositions. Il nous semble quant à nous que pour avancer et progresser dans ce domaine, le moment est venu maintenant de passer du stade de la discussion et de la réflexion à celui de la décision et de la réalisation. C'est du moins en ce qui nous concerne l'étape que nous sommes en train de franchir.

Dans le cadre de cette intervention, il nous a semblé utile de faire connaître brièvement "l'état de santé" de notre Fédération.

Alors qu'à l'approche du congrès confédéral, nous avions, au prix de beaucoup d'efforts et pour la première fois depuis 12 ans, stabilisé 81 sur 80 et que nous enregistrions des en-plus dans la situation des cartes et timbres payés comparés à juin 1981, nous avons connu à partir du mois de juin et durant les mois de juillet et août une sorte d'autosatisfaction, qui s'est traduite par des en-moins dans les paiements. Cela semble bien renforcer l'idée que nous avons décidé du mal à faire bien plusieurs choses en même temps et aussi à poursuivre dans le temps un effort soutenu. Nous avons tenu compte de cette analyse ; dès la mi-août, nous avons alerté nos structures et fin septembre, nous voyons un léger redressement se réaliser.

Cette constatation ne nous amenant pas à relâcher nos efforts mais au contraire à les amplifier si nous voulons arriver à une stabilisation pour la 2ème année consécutive, ce qui constituerait tout de même une consolidation appréciable sur laquelle il sera possible de nous appuyer.

En fonction de cela, nous avons décidé qu'à compter du début novembre, nous allons, avec l'aide de l'ensemble des militants de notre C.E., suivre nos 200 plus gros syndicats pour faire des deux derniers mois une période intense du renforcement.

Dans notre idée, cela devrait nous permettre aussi de mener une bonne activité dans la campagne des élections prud'homales.

A ce sujet, et ce sera là le 3ème et dernier point de mon intervention, je voudrais dire quelques mots sur la souscription nationale. J'évoque cette question maintenant parce que j'avais décidé d'intervenir sur le 2ème point de l'ordre du jour du C.C.N. mais en disant que je suis particulièrement satisfait que cet aspect important de notre activité ait été placé dans le rapport général présenté par GERARD GAUME, tant il est vrai qu'il doit être pris non pas comme quelque chose qui viendrait se greffer en plus, mais bien comme composante essentielle et incontournable de notre activité politique, afin d'avoir les moyens suffisants pour porter l'activité syndicale au niveau actuel de la lutte des classes.

L'objectif que nous nous sommes fixés concernant le placement des bons de soutien est bien sûr ambitieux mais il est possible et correspond aux besoins qu'exige la situation actuelle.

Loin de remettre en cause les responsabilités qui incombent aux U.D. mais au contraire pour aller dans le même sens, notre Fédération a décidé de faire de cette question un axe prioritaire de son activité dans la période actuelle en apportant une aide particulière à ses organisations pour la réalisation de leurs objectifs.

Cette question, je le répète, doit, me semble-t-il, être insérée très concrètement dans notre bataille générale parce qu'elle en est partie prenante et qu'elle conditionne pour une part importante le succès de la CGT lors de ces élections qui auront une portée considérable sur la vie syndicale.

Nous l'avons dit, et j'estime que c'est juste, il faut faire bien, vite et fort en abordant cette question, comme GERARD l'a fait

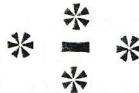
hier, c'est-à-dire sous son aspect politique comme moyen de gagner voix par voix et d'ouvrir le chemin de l'adhésion.

Sur cette dernière question, je pense que nous devons être conscients que la réussite de cet aspect de notre activité est un point de passage obligatoire.

Soyons conscients aussi que ce qui a été fait jusqu'à maintenant est insuffisant, très en-dessous de ce qu'il faut faire, mais que des potentialités réelles existent et que, déjà, de nombreux témoignages doivent nous amener à mesurer nos possibilités.

Je ne citerai pour ma part que l'exemple de ce cheminot retraité de MONTLUÇON qui, 24 heures après avoir reçu les bons de soutien de l'U.D. en avait déjà placé 30.

Je donne également mon accord à la proposition concernant l'engagement, y compris dans la prise du bon de soutien à chaque membre du C.C.N.



LA VIE
FINANCIERE
AU NIVEAU
FEDERAL

*

*

Chez les
Personnels
du Commerce
de la
Distribution
et des
Services

MEMENTO DU TRESORIER DE SYNDICATS

UTILISEZ CE MEMENTO

Chaque année, nous éditons ce livret à destination des trésoriers de syndicats.

Notre ambition est simple. Aider chacun d'entre vous dans sa tâche, dans ses rapports avec la Fédé.

Nous avons donc rédigé plusieurs chapitres dont nous vous demandons de tenir le plus grand compte.

POUR UNE POLITIQUE FINANCIERE AMBITIEUSE

IL FAUT DES MILITANTS POUR L'ANIMER

Les Trésoriers des Syndicats sont des Camarades.

Votre responsabilité première est de veiller au collectage régulier des syndiqués et d'animer la politique financière du syndicat.

A cet effet, il faut en finir avec l'image du trésorier teneur de comptes.

Il ne s'agit pas de nier cette tâche, mais elle n'est que la concrétisation du travail politique réalisé.

Le trésorier est donc un militant qui doit être Membre de la Direction du Syndicat.

COMMENT REGLER LA FEDERATION

Plus de 1 000 syndicats, cela représente des milliers de chèques bancaires ou postaux qui arrivent chaque année à la Fédération.

Cela n'est pas sans poser des problèmes.

Qui règle quoi ? Et qui ? Ce sont des questions que la trésorerie fédérale se pose encore trop souvent.

Pour éviter des erreurs toujours préjudiciables, tant pour le syndicat que pour la fédération, nous avons édité des formulaires de règlement.

Un exemplaire est joint à ce mémento. Faites-en des photocopies dès réception et indiquez par avance les mois où ces règlements devront être effectués.

En 1982, pour tous les syndicats qui l'ont utilisé, il n'y a pas eu de problèmes.

En 1983, on poursuit et on développe.

Avec chaque règlement, un formulaire doit être joint. Cette habitude à prendre est nécessaire pour aborder les modifications techniques qui interviendront rapidement à la Fédération.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons une trésorerie entièrement manuelle. Cela ne répond plus aux nécessités de notre époque.

De plus et cela n'est pas négligeable, ces formulaires permettent à la Direction du syndicat d'être informée en permanence sur les règlements.

MEILLEURE EFFICACITE, TECHNIQUE ET CONNAISSANCE POLITIQUE VONT AINSI DE PAIR.

CARTES ET TIMBRES 1983

Réunie les 21 et 22 septembre 1982, la Commission Exécutive de la Fédération a examiné et adopté, sur la base des propositions du Bureau Fédéral, le taux des cotisations mensuelles pour 1983.

COTISATION 1983 A régler à la fédé	DONT UNE PARTIE VA				
	Confédération	Complexe	Congrès	Union Gérants	Reste pour acti- vité fédé- rale
TIMBRE ENT. 12,50	1,85	2,30	0,50		7,85
TIMBRE T.R. 6,50	0,15	1,20	0,50		4,65
TIMBRE R.M. 3,50	0,05	0,70	0,50		2,25
TIMBRE RET. 7,00	1,85	1,40	0,50		3,25
TIMBRE GER. 14,50	1,85	2,30	0,50	2,00	7,85

Les taux réduits (T.R.) sont réservés aux syndiqués "Temps Partiel" dont le salaire est inférieur au S.M.I.C. mensuel.

Les cartes Actifs sont à : 13,00 F (10 F CGT - 3 F Avenir Socia

Les cartes Retraités sont à : 5,00 F.

COLLECTAGE - METTRE LES PENDULES A L'HEURE

Vous le savez, les seules ressources de la C.G.T. proviennent des cotisations payées par ses adhérents.

C'est dire le soin, le sérieux qu'il faut apporter aux questions financières.

La réalité de 1982 sera encore inférieure à 12 timbres par carte.

C'est dire l'urgence qu'il y a à prendre des dispositions permettant de remédier à cette situation.

ETRE SYNDIQUE 12 MOIS SUR 12, EST-CE DERAISONNABLE ?

Non, bien sûr ! Et aucun syndiqué ne peut l'être que 7, 8 mois sur 12.

Alors, prenons des dispositions en conséquence.

Le collectage nous pose des questions : difficultés à contacter les syndiqués, horaires, jours de repos, etc ...

Cela existe et nous ne pouvons plus ne pas en tenir compte dans notre collectage.

((N'attendez pas davantage pour mettre en place le
 ((Prélèvement Automatique des Cotisations (P.A.C.)
 ((
 ((C'est simple, moderne, efficace.
 ((
 ((PROPOSEZ LE EN 1983 A TOUS LES SYNDIQUES.
 ((

La Fédération tient à votre disposition du matériel (fiche de prélèvement, conseils pratiques). N'hésitez pas à nous solliciter.

ALORS EN 1983, VOUS AUSSI, SOYEZ DANS LE P.A.C.

LA JUSTICE SYNDICALE, C'EST LE 1 %

Pour être juste, la cotisation syndicale doit tenir compte des salaires des adhérents.

La C.G.T. a depuis de nombreuses années 1 % du salaire comme taux de la cotisation.

(En 1983, le taux de la cotisation syndicale doit être hiérarchisée et fonction du barème imprimé au dos de la carte.



QUAND REGLER LA FEDERATION

* pour les syndicats de plus de 50 adhérents : tous les mois.

* pour tous les autres syndicats, tous les deux mois

- parce qu'une activité régulière suppose des rentrées financières régulières,
- pour que la Fédération ait une connaissance exacte du matériel placé.

CELA EST ABSOLUMENT INDISPENSABLE

En tout état de cause, et cela en JANVIER 1983 :

1/. Les comptes 82 doivent être soldés

- retour du matériel s'il en reste,
- chèque correspondant au solde.

2/. Toutes les cartes 1983 placées doivent être payées à la Fédération ainsi que le premier timbre.

Il n'est ni normal ni sain que du matériel payé par les syndiqués ne soit pas rapidement réglé à la Fédération, l'U.D., l'U.L.

DES REGLEMENTS IRREGULIERS, TARDIFS, PESENT SUR L'ACTIVITE DE LA C.G.T.

IL FAUT LE SAVOIR

Les règlements à la Fédération doivent être effectués par :

. Chèque bancaire : ordre : Fédération Personnels Commerce, Distribution, Services.

. Chèque postal : ordre : Fédération Personnels Commerce, Distribution, Services

33. 795. 35 Y LA SOURCE

Et n'oubliez pas de joindre le formulaire à votre règlement.

PERSONNEL D'ENCADREMENT

De nombreux agents de maîtrise, techniciens ou cadres sont encore syndiqués avec des cartes employés.

LA VIE
FINANCIERE

AU NIVEAU
DEPARTEMENTAL

*** **

La
Gironde

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFEDERES
DE LA GIRONDE



Siège social : BOURSE DU TRAVAIL - 44, cours Aristide Briand - 33075 BORDEAUX Cedex - C.C.P. 245.01 A Bordeaux

Téléphone : 92-56-50

Bordeaux, le 15 septembre 1982

Objet : demande de subvention départementale au Conseil Général de la Gironde (fonctionnement)

Monsieur le Commissaire de la République
Hôtel de la Préfecture de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX

Monsieur le Commissaire de la République,

Afin que vous puissiez prendre en considération notre demande de subvention pour l'année 1981, nous vous prions de trouver ci-inclus les documents suivants :

- un formulaire édité par vos services
- annexe 1 - compte-rendu d'emploi des fonds accordés au titre de l'année 1982
- annexe 2 - justification particulière de la demande de subvention
- annexe 3 - budget 1982 de notre organisation
- annexe 4 - résultat de l'exercice 1981
- un relevé d'identité postale

Vous en souhaitant bonne réception,

veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de la République, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean DARTIGUES

Les Syndicats ont l'obligation de leur donner des cartes et des timbres UGICT, à commander et à régler à :

L'UNION FEDERALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DU COMMERCE DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES (UFEC-CGT)

Case 425 - 93514 MONTREUIL CEDEX - TEL: 851.83.15.

Ordre des chèques : SNCCD UGICT CGT

C.C.P. : 1669 81 G PARIS

Rappel de l'article 9 des statuts de la Fédération :

" Les Syndicats et Sections Syndicales spécifiques doivent veiller à ce que l'Union Fédérale dispose des moyens indispensables à son activité. Le règlement régulier d'une cotisation au taux fixé par les instances statutaires de l'Union Fédérale est une obligation."

Pour 1983, les cotisations sont les suivantes :

CARTE	: 18,00 F	10,00 F	pour la C.G.T.
		5,00 F	pour l'UGICT
		3,00 F	pour le NID
TIMBRE	: 31,50 F	12,50 F	pour la Fédération
		3,00 F	pour l'UGICT
		6,88 F	pour OPTIONS (*)
		9,12 F	pour UFEC

(*) - Abonnement intégré (deux fois par mois).

X
X X X X
X X X X X X X
X X X X
X

UNE TRESORERIE DE SYNDICAT DOIT ETRE BIEN TENUE

Pour vous aider, la Fédération met à votre disposition :

- des carnets de collecteur : 1,00 F
- des cahiers de trésorerie : 4,00 F

Ils sont faits pour vous. Commandez-les

LA VIE
FINANCIERE
AU NIVEAU
DEPARTEMENTAL

*** **

La
Gironde

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFEDERES
DE LA GIRONDE



Siège social : BOURSE DU TRAVAIL - 44, cours Aristide Briand - 33075 BORDEAUX Cedex - C.C.P. 245.01 A Bordeaux

Téléphone : 92-56-50

Bordeaux, le 15 septembre 1982

Objet : demande de subvention départementale au Conseil Général de la Gironde (fonctionnement)

Monsieur le Commissaire de la République
Hôtel de la Préfecture de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX

Monsieur le Commissaire de la République,

Afin que vous puissiez prendre en considération notre demande de subvention pour l'année 1981, nous vous prions de trouver ci-inclus les documents suivants :

- un formulaire édité par vos services
- annexe 1 - compte-rendu d'emploi des fonds accordés au titre de l'année 1982
- annexe 2 - justification particulière de la demande de subvention
- annexe 3 - budget 1982 de notre organisation
- annexe 4 - résultat de l'exercice 1981
- un relevé d'identité postale

Vous en souhaitant bonne réception,

veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de la République, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean DARTIGUES

A N N E X E N° 1

UNION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS C. G. T.
DE LA GIRONDE
M. C^{te} A. Briand - BORDEAUX

Compte-rendu de l'utilisation de la subvention départementale accordée à notre organisation par le Conseil Général de la Gironde, pour l'année 1982.

Le montant de cette "modeste" subvention (quatorze mille francs), a été affecté au compte financier du 48ème congrès de l'U.D.-C.G.T. 33 sur décision de notre bureau.

Nous nous permettons de vous signaler que le montant de cette subvention a été inférieur à l'année 81 il nous avait été accordé pour cette année (onze mille francs). En 1982 si l'on tient compte de la subvention accordée pour notre congrès (quatorze mille francs) la subvention de fonctionnement que vous nous avez accordée ne s'élève qu'à dix mille francs.

BILAN FINANCIER DU 48è CONGRES DE L'UD-CGT 33

<u>R E C E I T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
Participation congressistes	45.892,50	Location salle	5.188,00
Publicité	4.425,00	Matériel	8.755,65
Divers	2.044,92	Sonorisation	1.496,24
Réserve congrès	25.000,00	Assurances	542,80
Subvention conseil général 1982	14.000,00	Correspondances	1.903,14
	-----	Documents	21.574,48
	91.362,42	Réceptions	3.267,75
		Repas	54.255,03
Résultat	10.550,83	Hébergement	2.565,36
	-----	Divers	2.364,80

	101.913,25		101.913,25

Certifié conforme le 10 septembre 1982

Le secrétaire général Jean DARTIGUES
Le trésorier Claude RENON

L'activité intense menée à travers tout le département, par notre organisation pour la défense des intérêts des salariés et de leurs familles n'est contestée par personne. Cette activité s'est accrue considérablement dans la dernière période en raison de la situation économique et sociale que nous connaissons actuellement. Notre activité non seulement touche tous les aspects de défense des salariés, des travailleurs sans emploi et des retraités, mais se prolonge dans les domaines de la Culture, des Loisirs, des Activités sportives, de l'Education, de la Formation.

De plus en plus, notre organisation se préoccupe de tous les aspects de la vie des salariés et de leurs familles et est appelée à participer, à créer, à proposer dans les organismes les plus divers.

Nos responsabilités s'accroissent plus vite que ne nous le permettent nos moyens financiers, matériels et humains, ce qui nous pose d'énormes difficultés.

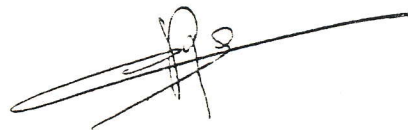
Quelles que soient les appréciations que l'on peut porter sur notre organisation, il n'est contesté par personne le rôle et l'impact importants que nous avons dans la vie départementale, et l'apport essentiel que nous amenons dans la vie démocratique et sociale.

Nous nous permettons aussi de signaler que le mode de répartition des subventions semble nous assimiler à une quelconque organisation à but plus restreint et ne tient pas compte de la diversité de notre activité et de nos responsabilités, ni de l'importance du nombre de nos adhérents qui nous classe au premier rang des organisations de salariés.

Nous espérons que ces considérations seront prises en compte et que l'examen des demandes de subventions se fera à partir de ce que nous sommes et représentons dans la vie de notre département et ne sera pas une reconduction automatique et formaliste.

Le Trésorier

Claude RENON



BUDGET 1982

RECETTES

Cotisations 1.980.800
Subvention départementale 120.000
Souscription 60.000
Produits divers 167.570

DEPENSES

Cotisations statutaires

C.G.T. 335.200
Région 115.800

451.000

Activités 262.720
Propagande 304.230
Juridique 76.440
Education syndicale 75.240
Activités spécifiques 80.110
Manifestations -----
798.800

Fonctionnement

Salaires et charges 688.570
Déplacements 115.400
P.T.T. 111.800
Administration 47.800
Amortissement Investissement 115.200

1.078.770

2.328.570

Certifié conforme le 10 septembre 1982

Le secrétaire général Jean DARTIGUES

Le Trésorier Claude RENON

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

présentée par (dénomination exacte de l'organisme demandeur)

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS C.G.T. DE LA GIRONDE

Adhérent à une Fédération ou à un Groupement (désignation, siège et adresse) : _____

C.G.T. 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cédex

La demande est à déposer en 1 seul exemplaire **avant le 15 septembre** pour être instruite au titre de la prochaine année. Passé ce délai, elle sera instruite au titre de l'année suivante. Il en sera de même pour toute demande incomplète réexpédiée au requérant qui ne l'aurait pas remise, dûment régularisée, **avant le 15 septembre**.

REMARQUE IMPORTANTE

Avant de rédiger ce formulaire, le demandeur voudra bien prendre connaissance des observations qui suivent et qui rappellent ses obligations à l'égard de la collectivité départementale.

1) Les bénéficiaires de subvention du Département pourront être soumis au contrôle des délégués spécialement désignés à cet effet par le Conseil Général quant à la destination réservée aux fonds octroyés.

2) Ils sont tenus de fournir la justification de l'emploi des crédits alloués sous peine de rejet de toute nouvelle demande de même nature.

3) Le détournement de fonds départementaux de leur affectation pourra être sanctionné par le remboursement de la subvention.

4) L'attribution d'une subvention **égale ou supérieure à 50 000 Frs** entraîne pour l'organisme qui l'accepte, l'obligation de voir siéger en son sein 2 Conseillers Généraux représentant l'Assemblée Départementale.

— Montant de la subvention sollicitée :

120.000

— Indiquer l'affectation précise de la subvention sollicitée :

Secteur économique et social sur les dossiers départementaux créateurs d'emploi en Gironde : Saint-Joseph, La Sivem, la Promat, le Gemmage, Ford, Tissot, etc...

les contrats de solidarité (études, fonctionnement, documentation, formation).

S'agit-il d'une première demande ?

Les statuts ont-ils été modifiés depuis la dernière demande ?

Oui	Non	<i>Mettre une croix dans la case correspondante</i>
	X	
	X	

Si la réponse est **Oui** pour l'une ou l'autre de ces questions, joindre obligatoirement les derniers statuts ;

Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention du Conseil Général :

* Rappeler pour la **dernière subvention accordée** :

— l'année : 1982

— le montant : 14.000 F

— l'affectation : voir annexe n° 1

* et joindre un **compte-rendu justificatif d'emploi des fonds** qui doivent être utilisés conformément aux statuts.

R E S U L T A T S - A N N E E 1 9 8 1

D E P E N S E S

Cotisations 1.576.087,50
Subvention départementale 11.000,00
Souscription 42.083,74
Produits divers 1.815.721,48

Résultat

129.238,61

R E C E T T E S

Cotisations statutaires

C.G.T.
Région

265.993,75
91.888,25

357.882,00

Activités

Propagande

246.126,44

Juridique

234.225,72

Education

53.876,84

Activités spécifiques

57.259,65

Manifestations

80.703,00

672.191,65

Fonctionnement

Salaires et charges

628.556,60

Déplacements

88.248,54

P.T.T.

94.550,20

Administration

38.045,70

Amortissement investissement

65.485,40

914.886,44

1.944.960,09

1.944.960,09

Certifié conforme le 10 septembre 1982

Le Secrétaire général Jean DARTIGUES
Le Trésorier Claude RENON

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

- Nom et adresse du Président ou du Directeur : DARTIGUES Jean
- Adresse du siège social : Bourse du Travail - 44, cours Aristide Briand
33075 BORDEAUX CEDEX
- Intitulé et références complètes du compte postal ou bancaire de l'Organisme :
 - Désignation exacte du bénéficiaire : Union Dépt. Synd. Ouv. Confédérés de la Gironde
 - N° de compte : 245 01 A Bordeaux
 - Adresse du centre, de la Banque ou de l'Agence :
(joindre, si possible, un relevé d'identité bancaire ou postale)
- Justification de l'existence légale de l'organisme :
 - Pour les associations régies par la loi du 1.7.1901 :

Date de la fondation	1897
Date du dépôt des statuts	1897
Préfecture du dépôt	Gironde
N° du récépissé	856
 - Pour les autres organismes, référence du texte légalisant leur existence
- Principes et buts poursuivis : Organisation syndicale assurant un rôle constant de défense des intérêts des salariés
- Rappel des principales activités et réalisations poursuivies au cours de l'année précédente
Etude sur les questions économiques et sociales, afin de coordonner l'activité syndicale pour l'amélioration des conditions d'existence des salariés du département.
- Parmi ces activités et réalisations, décrire ici celles qui débordent du cadre local et présentent un intérêt départemental sur le plan économique, social, scolaire, culturel, sportif ou administratif ...
Propositions et actions pour l'emploi en Gironde et le maintien de l'activité des entreprises (Saint-Joseph, La Sivem, la Promat, Ford, Tissot, etc.)
- Justifications particulières de la demande de subvention

voir annexe n° 2

- Renseignements sur les membres dirigeants (*fonctions, noms et adresses*)

DARTIGUES Jean	- Secrétaire général	- 44, cours A. Briand	- BORDEAUX
BONNEVILLE Jean	- Secrétaire	- idem	
LAUR Christian	- Secrétaire	- idem	
NADAL Martine	- Secrétaire	- idem	
SOURBE André	- Secrétaire	- idem	
RENON Claude	- Trésorier	- idem	

- Nombre d'adhérents par catégorie

	Taux par catégorie
32.450 actifs	8 F mensuel
7.424 retraités	4 F trimestriel
3.851 sans emploi	sans cotisation

N.B. Joindre tout document pouvant compléter les informations succinctes décrites dans cette page et, en particulier le compte-rendu détaillé des activités de l'organisme au cours de l'année écoulée.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER

(à remplir pour une subvention de fonctionnement) (1)

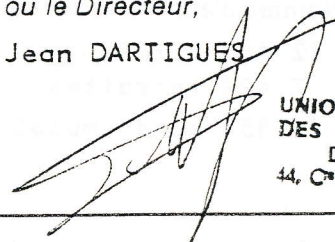
	du 1.1 au 30.6 de l'année en cours 1982	Année dernière 1981	Année précédente 1980
RECETTES			
- Cotisations	871.648,00	1.576.087,50	1.430.811,20
- Souscriptions	44.576,50	42.083,74	32.295,50
- Dons et legs			
- Subvention de l'Etat			
- de la Région			
- du Département	14.000,00	11.000,00	9.000,00
- de la Commune			
- de tiers			
- Produits divers	85.963,41	186.550,24	166.900,40
.....			
.....			
.....			
TOTAL RECETTES	1.016.187,91	1.815.721,48	1.639.007,10
DEPENSES			
- Secrétariat			
- Matériel			
- Dette	76.672,18		
- Dépenses diverses			
- Cotisations statutaires	162.655,00	357.882,00	309.157,42
- Activités	349.874,40	672.191,65	586.458,49
- Fonctionnement	509.179,64	914.886,44	806.679,25
TOTAL DEPENSES	1.098.381,22	1.944.960,09	1.702.295,16
BILAN	82.193,31	129.238,61	63.288,06

N.B. Joindre une copie certifiée conforme du budget et du compte de l'année écoulée.

A Bordeaux , le 10 septembre 1982

Le Président ou le Directeur,

Jean DARTIGUES



UNION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS C. G. T.
DE LA GIRONDE
44, C^{te} A. Briand - BORDEAUX

(1) Pour les congrès, manifestations, il suffit de joindre au dossier un bilan prévisionnel de la manifestation décrivant :

- Tous les postes de dépenses : location de salle, matériel, sonorisation, assurances, correspondance, propagande, réceptions, hôtesse, animation, visites, voyages, invitations, repas, hébergement, séjours, divers
- Tous les postes de recettes : inscriptions, participation des congressistes, cotisations, droits d'entrée, vente de programmes, d'insignes, expositions, publicité, subventions, divers.
- Indiquer :
 - le lieu et date de la manifestation ;
 - le programme des réunions de travaux ou de visite ;
 - le nombre éventuel de participants ;
 - le caractère de la manifestation (départemental, régional, national ou international)

Co-production
Économie Sociale
Politique Financière

*Afin de satisfaire à la demande de nombreux
Camarades, vous trouverez ci-après la liste
des bureaux extérieurs de la M.A.C.I.F.
classés par département.*



BUREAUX EXTERIEURS

01000 BOURG EN BRESSE	144 Bid de Brou	R	Mr GIRARD Claude
02100 SAINT-QUENTIN	8 Avenue du General de Gaulle	P	Mr BILLAUT Maurice
02200 SOISSONS	30 Rue Charpentier	P	Mr BILLAUT Maurice (inc)
03100 MONTLUÇON	Res. La Gaitte - 1 Rue du foirail	L	Mr FAUVEL Jacques
03200 VICHY	32 Avenue de Grammont	L	Mr COMBEL Jean-Paul
06000 NICE	9 Place Marshall	V	Mr MASCARO Michel
06200 NICE	Res. Fruits d'Or - 9 Rue D. de Segonzac	V	Mr ALLEMAND Jean
06406 CANNES Cedex	42 Av du Marechal Juin - B.P. 145	V	Mr POUILLAIN Albert
08000 CHARLEVILLE MEZIER.	130 Avenue Charles Boutet	Z	Mr HANS Pierre
10005 TROYES Cedex	48-50 Bid du 14 Juillet - Res. St-Michel	Z	Mr DASSONVILLE Daniel
11000 CARCASSONNE	33 Allée d'Iena	M	Mr MICHAUD Herve
12000 RODEZ	Carrefour Saint-Eloi	M	Mr BERTHET Jean-Pierre
13100 AIX-EN-PROVENCE	Res. Sextius - Bid Victor Coq	V	nomme ulterieurement
13110 PORT-DE-BOUC	Avenue M Thorez Imm. "Tassy"	V	Mr MAGNIN Alain
13127 VITROLLES	Arcade des Abbayes	V	Mr BOBIN Philippe
13263 MARSEILLE Cedex 07	15-17 Rue S Tobelem - Le Richelieu BP 309	V	Mr RUSSO Jacques
13400 AUBAGNE	Av de Verdun Centre Cial "La Malouiniere"	V	Mr MAZoyer Amedee
13631 ARLES Cedex	Quartier Fourchon - B.P. 152	V	Mr MAGNIN Alain
14000 CAEN	transféré provisoirement à l'adresse ci-dessous	X	Mr LEMAIRE Guy (Int)
14000 CAEN	Avenue de la Côte de Nacre	X	Mr LEMAIRE Guy
16000 ANGOULEME	47 Bid de Bury	X	Mr LENOINE Jean
17002 LA ROCHELLE Cedex	2-4 Rue Bastion St Nicolas - BP 35	X	Mme BOBINET Yvette
17100 SAINTES	Res. Gambetta - 104 Avenue Gambetta	X	Mr PEIAT Alain
18000 BOURGES	13 Bid Clemenceau	Z	Mr GARON Patrice
19100 BRIVE	Res. Concorde - Av. du Pdt Roosevelt	X	Mr BATUT Christian
20200 BASTIA	Centre Cial MONTESORO Quart. Lupino RN 193	V	Mme SERPAGGI Michèle
21100 DIJON	115 Bis Avenue du Drapeau	T	Mr CHARDON Alain

22000 SAINT-BRIEUC	4 Allée Balzac	X Mr CARIMALO Bernard
22300 LANNION	8 Place du Miroir - 2eme Etage	X Mme FREMONT Marie-Odile
25022 BESANCON Cedex	143 Rue de Delfort - B.P. 974	T Mr DE LA CHAPELLE Gerard
25600 SOCHAUX	40 Av. du General Leclerc - B.P. 36	T Mr BRIQUE Jean
26000 VALENCE	Place Arthur Rimbaud "Le Beaudelaire"	R Mr AGRANIER Jean-Luc
26108 ROMANS-SUR-ISERE	2 Rue Pascal - B.P. 46	R Mme RAYMONDAZ Annie
27033 EVREUX Cedex	La Madeleine Rue de Russelsheim - BP 3302	Y Mr FERRAND Michel
28000 CHARTRES	48 Rue Fg La Grappe Res. Bords de l'Eure	Y Mr LASSERRE Jean-Pierre
28100 DREUX	Res. Le Dauphin Rue du Vieux Pre	Y Mme PARENT Yvette
29000 QUIMPER	85 Route Benodet Res. "Croas ar Maner"	X Mr CATANZANO Guy
29200 BREST	13 Rue Richelleu	X Mr THIUL Yvon
30000 NIMES	1 Avenue du Cadereau - "l'Occident"	V Mr FABRE Denis
30100 ALES	27 C Bid Gambetta Ctre Cial "CENTRALES"	V Mr FABRE Luc
31000 TOULOUSE	129 Allée de Brienne	W Mr CHEVREAU Jean-Michel
33074 BORDEAUX Cedex	67 Rue Chevalier	W Mr PUJALIE Francisco
34000 MONTPELLIER	Parc a Ballons II	V Mr RABIER Claude
34500 BEZIERS	18 Rue Ferdinand de Lesseps	V Mr LAUR Louis
35022 RENNES Cedex	2 Rue d'Espagne Res. "Le Crimée" BP 2286	X Mr COUESNON Jacques
36000 CHATEAURoux	Ctre Cial St-Jean Rue Eugene Delacroix	Z Mr AMIRAUULT Claude
37005 TOURS Cedex	204 Avenue de Grammont - BP 0536	Z Mr BAUDIN Gerard
38130 ECHIROLLES	47 Cours Jean Jaures	R Mr ROY Jean-Jacques
38240 MEYLAN	Res. Gresivaudan - 42 Av. Plaine Fleurie	R Mr SIMON Jean-Louis
38300 BOURGOIN-JALLIEU	18 Rue du Marechal Leclerc	R Mr BUFFAT Jean-Marc
38360 SASSENAGE	Centre Commercial "Les Gleriates"	R Mr MERLO Marc
38500 VOIRON	12 Av Tardy Immeuble "Le Centre Gare"	R Mr PROCIASSON Rene
38780 PONT-EVEQUE	Ctre Cial "Village 2" - Rue L Leydier	L Mr DOMPMARTIN Jacky
41000 BLOIS	26 Avenue de Verdun Res. "Le Gency"	Z Mr DUCHENE Jean-Pierre
42000 SAINT-ETIENNE	Centre Cial Bergson - 66 Avenue Bergson	L Mr BEAUFORT Philippe
42100 SAINT-ETIENNE	57 Rue des Passementiers	L Mr BERGER Andre
42165 ANDREZIEUX-B. Cedex	Zone Industrielle Sud - B.P. 57	L Mr BEAUFORT Philippe (Int)

42300 ROANNE	40 Bid Baron du Marais	L Mme LORIN Juliette
42400 SAINT-CHAMOND	7 Bid Ennemond Richard - Res. Jules Ferry	L Mr LARRIGNON Franck
44062 NANTES Cedex	11 Bid F Blancho - Imm Skipper - 1er Etage	X Mr CHARRIER Patrice
44600 SAINT-NAZAIRE	27 Bid de la Liberation	X Mr BILLAUD Jean-Rene
44800 SAINT-HERBLAIN	313 - 323 Route de Vannes	X Mr DAUVE Claude
45000 ORLEANS	Res. Les Floraites - Rue Eugene Turbat	Z Mr COHEN Emile
45000 ORLEANS	125 - 127 Rue du Faubourg Bannier	Z Mr COHEN Emile
45200 MONTARGIS	Res La Sirene 5 Rue du Canal	Z Mr LAMOTHE Christian
47004 AGEN Cedex	Rue de Pompeyrie - B.P. 149	M Mie SELLES Regine
49000 ANGERS	36 Bid Dumesnil	X Mr MERIAU Patrice
49300 CHOLET	Res. "La Palx" 192 Rue Nationale	X Mr MAXILARIS Alain
50100 CHERBOURG	Res. Eden - 51 Rue Ingenieur Cachin	X Mr BROSSON Charles
51000 CHALONS-SUR-MARNE	29 Avenue Ste Menhould	Z Mr ROCHET Claude
51100 REIMS	Res. Foch 11 Boulevard Foch	Z Mr SAVOURAT Guy
54000 NANCY	39 Av Ch de Foucauld Res. de Foucauld	T Mr DISTEL Jean-Jacques
54240 JOEUF	122 Rue de Francheprre	T Mr RAVET Gerard
54500 VANDOEUVRE-L/NANCY	Ctre d'Affaires "Les Nations" Bid l'Europe	T Mr CHEVREUX Jean-Marie
56100 LORIENT	25 Bid de Normandie	X Mr GAUTER Alain
57000 METZ	Res. Le Panorama - 151 Av Andre Malraux	T Mr HISSETTE Christian
57110 YUTZ	111-113 Rue Nationale - Res. St-Nicolas	T Mr PIRLOT Marcel
58000 NEVERS	20 Bid Pierre de Coubertin	Z Mr SERGENT Philippe
59000 LILLE	9 Bid de Montebello - Res. Cormontaigne	P Mr POILLION Andre
59100 ROUBAIX	Centre Commercial 2000 - Rue de Lamoy	P Mr LEJEUNE Jean-Claude
59200 TOURCOING	36 Bid Ch. Wattline	P Mr THYS Jean-Pierre
59240 DUNKERQUE-MALO	158 Av La Liberation Res. du Kursaal BP 79	P Mr LOGNONNE Yann
59306 VALENCIENNES Cedex	14 Rue des Monnayeurs - BP 206	P Mr LELEU Rene
59500 DOUAI	157 Bid Falderherbe	P Mr TADJINE Jean-Danfel
59600 MAUBEUGE	30 Avenue F Roosevelt	P Mr MAQUET Bernard
60008 BEAUVAIS Cedex	12 Rue du Grenier a Sel - B.P. 185	P Mr MOISON Jean
60205 COMPIEGNE Cedex	Rue du Docteur Alexis Carrel BP 172	P Mr ROLLAND Francois (int)

- 4 -

60312	CREIL Cedex	Tour d'Europe 4 Av d'Europe - B.P. 341	P Mr ROLLAND Francois
61100	FLERS	14 Rue Henri Laforest	X Mr GUENE Jean-Pierre
62000	ARRAS	Angle Rue Temple-Av. Lobbedez Rte Bapaume	P Mr WALLOIS Jean-Pierre
62200	BOULOGNE-SUR-MER	Res. Dañremont - Bld Chanzy	P Mr BARON Jean-Pierre
62400	BETHUNE	Res. Reine Astrid - Rue de Carency	P Mme PECQUEUR Myriam
62880	VENDIN-LE-VIEIL	Centre Commercial de Lens - B.P. 10	P Mr LODOLO Jean-Claude
63000	CLERMONT-FERRAND	43 Place de Jaude - Bureau Jaude Assas	L Mr PARRAIN Jean
64004	PAU Cedex	Res. Cap Sud - 8 Bld Pyrenées BP 290	W Mr JOLY Charles
64100	BAYONNE	Res. du Parc - Aliees Marines	W Mr LABOURDETTE Michel
65000	TARBES	Res. du Moulin - 10 Rue Rene Bye	W Mr DURAND Richard
66000	PERPIGNAN	37 Av R. Emmanuel Brousse - Res. Brousse	W Mr MITTARD Paul
67083	STRASBOURG Cedex	50 Bld de la Victoire	T Mr MENGUS Bernard
67500	HAGUENAU	Res. Napoleon - 1 Route de Bischwiller	T Mr LOTZ Philippe
68000	COLMAR	8 Route de Bale	T Mme HEICHELBECH Gabrielle
68100	MULHOUSE	Imm. Le Forst 153 Avenue de Colmar	T Mr KRUCKER Andre
68110	ILLZACH	21 Avenue du Luxembourg	T Mr KIEFER Paul
68300	SAINT-LOUIS	17 Rue du Temple	T Mie ALBRECHT Marie-Josée
69100	VILLEURBANNE	Res. La Fayette 2 - 69 Cours Tolstoi	L Mr PIETRI Jean
69190	SAINT-FONS	38 Rue Carnot - B.P. 72	L Mr GERIN Robert
69300	CALUIRE-ET-CUIRE	19 Av. du General de Gaulle	L Mr BOISSON Paul
69338	LYON-LA-DUCHERE	Tour Panoramique - 5eme Avenue	L Mr LAPORTE Roland
69428	LYON Cedex 3	Imm M + M 177 Rue Caribaldi La Part Dieu	L Mr BLANCHIER Jean-Pierre
69500	BRON	Res. Lamartine 39 Av Camille Rousset	L Mr VUILLET Louis
69600	OULLINS	82 Grande Rue	L Mr TUMMINELLO Frederic
69720	ST-BONNET-DE-MURE	94 Route Nationale 6	L Mr MARTINEZ Frederic
70000	VESOUL	13 Rue Pierre de Coubertin	T Mr LE PAPE Gerard
71000	MACON	Imm Le Vieux Palais Rue Georges Rozet	L Mr SOUBES Jean-Paul
71100	CHALON-SUR-SAONE	Res. ou Lycee 11 - Place Mathias	L Mme BALEYDIER Maryse (Int)
71200	LE CREUSOT	27 Rue Victor Hugo	L Mme BALEYDIER Maryse
72000	LE MANS	Res. St-Benoit 16-17 Place de l'Eperon	X Mr MATHIEU Pierre-Alain

72100 LE MANS	3 Bid Georges Clemenceau	X Mr BONNIN Gerard
73000 CHAMBERY	250 Rue Nicolas Parent	R Mr GAIDET Gilles
74000 ANNECY	Le Carignan - 9 Avenue d'Albigny	R Mr MASSON Louis
74100 ANNEMASSE	Passage du Clos Fleuri - 3 Rue de Geneve	R Mr RACLE Rene
75006 PARIS	1 - 3 Rue d'Assas	Z Mlle DU REAU Guillemette
75008 PARIS	11 Rue de Leningrad	Z Mr THERIN Gilbert
75010 PARIS	10 Rue Alibert	Z Mr ISLI Roger
76045 ROUEN Cedex	Imm Normandie 11 - Quartier St Sever	Y Mr FIQUET Rene
76600 LE HAVRE	87 Avenue Foch	Y Mr MOTTE Daniel
77000 MELUN	23-25 R. l'Almont Ctre Cl Hauts-St-Liesne	Z Mr PANNIER Rene
77100 MEAUX	Allée J-L Barraut Ctre Clal Principal	Z Mme MOISSON Francoise
78008 VERSAILLES Cedex	98 Ter Avenue de Paris	Y Mr BOHBANA Romain
78200 MANTES-LA-JOLIE	24 Bid du Marechal Juin	Y Mr BOHBANA Romain (int)
78300 POISSY	42 Bid Gambetta	Y Mr KERJAN Francois
78310 ELANCOURT	2 Rue du Theatre "Les Sept Mares"	Y Mr JOLIVET Pierre
79000 NIORT	224 Avenue de La Rochelle	X Mr CHAIGNEAULT J-Claude
80000 AMIENS	Res. Les Primeveres Rue A Chentier Bat. D	P Mr VISSOCQ Guy
82000 MONTAUBAN	26 Rue des Augustins	M Mme MARRIGERE Nicole
83000 TOULON	Av Infanterie Marine Port de Plaisance	V Mr PERRISSE Michel
84000 AVIGNON	17 Bid Sixte Isnard	V Mr FARDET Daniel
85000 LA ROCHE-SUR-YON	Imm Le Chene Vert 11 Rue R. Poincare	X Mr LAURENT Jean
86000 POITIERS	57 Bid Anatole France	X Mr DILLENSCHEIDER Ph.
86100 CHATELLERAULT	28-30 Av Jean Jaures Res. Ste Catherine	X Mme BARILLON Christiane
87100 LIMOGES	18 Rue Theodore Bac Res. Theodore Bac	X Mr MALAURIE Pierre
89000 AUXERRE	23 Bid Davout	Z Mme CHEVALIER Annie
90000 BELFORT	1 Rue Marceau Imm. Le Marceau	T Mme BISSEAUD Francoise
91000 EVRY	108 Place des Miroirs	Z Mr SAVAGNAC Bernard
91160 LONGJumeau	20 Rue du Docteur Roux	Z Mr ABRAHAM Maxime
92024 NANTERRE Cedex	1 a 9 Rue Crafova Res. Les Fontenelles	Y Mr OLIVIER Louis
92516 BOULOGNE-BILL Cedex	204 Rond-Point du Pont de Sevres	Y Mr COLOMBIER Jean-Louis

92606	ASNIERES Cedex	170 Av des Gresillons Tour d'Asnieres	Y	Mr CAILLET Bernard
93003	BOBIGNY Cedex	Zup Sablons 8/22 Ch. Vert 1lot 2 BP 129	Y	Mr LACHIEZE DE MUREL Henri
93118	ROSNY-S/BOIS Cedex	Av Gal de Gaulle Tour de Bureaux Rosny II	Y	Mr GABRIEL Jean-Paul
93160	NOISY-LE-GRAND	17 Clos des Cascades - Mont d'Est	Z	Mr MAYER Daniel
93380	PIERREFITTE-S/SEINE	2 a 16 Avenue Gabriel Peri -	Y	Mr BERTHIER Jean-Francois
94607	CHOISY-LE-ROI Cedex	4 - 6 Bid des Allies	Z	Mr FACOETTI Robert
95000	CERGY	1 Rue des Cerclades Imm "Les Cerclades"	Y	Mr BACLE Jean-Luc
95130	FRANCONVILLE	41 Av du Marais Centre Cial de Montedour	Y	Mr BACLE Jean-Luc (Int)

Nombre de Bureaux : 155

Codification des Centres de Gestion :

X NIORT 1, Y NIORT 2, Z NIORT 3, L ANDREZIEUX BOUTHEON, P LENS, T MULHOUSE, W AGEN, V ARLES, R ROMANS SUR ISERE.